



Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

Angers, le 15 juillet 2016

Lettre recommandée avec A/R.

A l'attention de : Monsieur le Premier ministre
Madame la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Madame la ministre des Affaires Sociales et de la Santé
Monsieur le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Madame la secrétaire d'État à la Biodiversité

Monsieur le premier ministre,
Mesdames et Monsieur les ministres,

Les apiculteurs clament depuis 20 ans que les insecticides de la famille des néonicotinoïdes nuisent à leurs colonies d'abeilles.

Des milliers de publications scientifiques, rapports et communications, autant d'avis d'experts confirment que ces pesticides, non seulement intoxiquent les abeilles comme toute la faune utile, mais également polluent les différents compartiments de l'environnement.

Afin de limiter les risques sur abeilles, les pouvoirs publics ont dans le passé suspendu quelques produits ¹ et décidé diverses mesures complémentaires-

Nonobstant, les spécialités à base de néonicotinoïdes actuellement commercialisées sont toujours très nombreuses ², et ces restrictions d'usage n'ont aucunement affecté les volumes vendus ces dernières années, bien au contraire ³.

Le pouvoir législatif s'est saisi de la question de la gestion de ces néonicotinoïdes à l'occasion de l'élaboration toujours en cours, d'une loi dite « reconquête de la biodiversité ».

Il semble qu'un consensus se dégage pour admettre la dangerosité de ces molécules.

Cependant nous regrettons qu'après 2 décennies d'attentisme, la majorité des élus, à l'instar du gouvernement, ne souhaite pas les interdire dans l'immédiat, mais seulement après validation d'un moyen alternatif de lutte culture par culture, ravageur par ravageur.

Pourtant, nous savons déjà que les suspensions prononcées n'ont jamais compromis le rendement des maïs, tournesol, colza et blé.

D'autre part, les néonicotinoïdes, également appelés *chloro*-nicotiniles, ne sont ni plus, ni moins que des organochlorés : la terminaison de la molécule par un atome de chlore, leur confère une stabilité chimique hors pair ⁴.

1 Gaucho sur tournesol dès 1999, Gaucho sur maïs dès 2005, Cruiser sur colza à partir de 2012, « moratoire européen sur les néonicotinoïdes » depuis fin 2013.

2 <http://www.apipro-ffap.fr/component/jdownloads/send/18-neonicotinoïdes/143-différentes-spécialités-a-base-de-substances-neonicotinoïdes-actuellement-autorisées-en-france>

3 http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/donneesventeproductsphytosanitaires_2011-2014.pdf

4 Pour les sols, l'ANSES conclut son avis lié au dossier n° 2011-0244 – GAUCHO DUO FS: « *L'imidaclopride est considéré comme persistant au sens du règlement (UE) n° 546/2011. Un plateau d'accumulation maximal dans les 20 premiers centimètres de sol a ainsi été calculé et atteint 0,198 mg/kg sol* ».

Or, plus de 40 ans après leur retrait, des résidus d'organochlorés de la première génération (DDT, toxaphène, mirex, etc.) persistent toujours dans notre environnement, affectant tous les organismes vivants, y compris l'être humain.

Aussi, il est paradoxal de prétendre à la « reconquête de la biodiversité » tout en remettant à plus tard **le retrait définitif des néonicotinoïdes dont la persistance hors norme rime avec effets toxiques à long terme sur cette même biodiversité.**

Quelque soit la version finale de la loi, nous réitérons expressément la demande que nous vous avons déjà exposée dans un courrier ⁵ et son argumentaire ⁶, le 17 août 2015: **interdire de toute urgence le traitement des semences des céréales d'hiver avec de l'imidaclopride, avant la nouvelle campagne de traitement qui démarrera dans 1 mois.**

A cette première demande, nous n'avons obtenu qu'une réponse tardive (7/01/2016) du directeur de cabinet du ministre de l'agriculture. Et ce courrier n'a répondu à aucune de nos interrogations, aucun des arguments et des faits exposés n'ont été considérés et notamment :

- **L'Allemagne a décidé fin 2008 de suspendre le traitement de la semence de toutes céréales et a maintenu cette position jusqu'à aujourd'hui** ⁷ : elle a jugé qu'en dépit des améliorations sensibles apportées au process industriel du pelliculage de la semence et aux semoirs pneumatiques, les abeilles étaient encore trop exposées aux poussières de semis.
A contrario, en France, l'exposition est considérée comme faible, l'ANSES estimant que « *les périodes de semis des céréales d'hiver, ne sont pas favorables à l'activité des abeilles* ».
Mais on sait que 80% des semis de céréales d'hiver sont réalisés avant la mi-octobre (d'ailleurs seule la précocité de ces semis justifie le traitement imidaclopride de la semence); bien évidemment, les abeilles sont toujours actives à cette période, et les apiculteurs sont en droit de faire le lien entre ces semis précoces et des pertes hivernales souvent catastrophiques, d'autant qu'on observe des niveaux-record d'imidaclopride dans les différentes matrices apicoles.
- **On constate que l'Allemagne, en dépit du retrait des traitements de toutes céréales avec des néonicotinoïdes depuis fin 2008, maintient son rang de deuxième pays producteur de céréales en Europe.**
- Nous dénonçons l'autorisation de traiter les semences fermières (avec Férial® Duo FS et Matrero®). Cette opération se fait souvent en conditions précaires, voire scandaleuses, contrevenant ainsi à la directive 2010/21/EC⁸, qui précise les moyens et conditions de l'application de l'imidaclopride afin d'en limiter les contaminations. Qui plus est, la vente libre de ces produits aux agriculteurs, est la porte ouverte à des usages non autorisés (sur semences d'oléagineux et de maïs), pratiques fréquentes dans nos campagnes !
- Différents travaux ont révélé qu'au vu de l'importance des surfaces emblavées et la dose importante par hectare d'imidaclopride réputé très persistant, le traitement des semences des céréales d'hiver contribue pour une part importante à la pollution significative et avérée des divers compartiments de l'environnement. C'est d'autant moins acceptable que ces traitements sont effectués de manière préventive, c'est à dire avant de savoir s'ils seront nécessaires.

Plus récemment, de nouveaux éléments sont venus renforcer notre demande d'interdire les traitements de la semence de céréales d'hiver :

Un tel plateau correspond à une charge d'imidaclopride de plus de 500 g par hectare, l'équivalent de 4 années de blé traité Gaucho : si pareille accumulation devait se confirmer, c'est du jour au lendemain que devraient être interdits tous les usages de néonicotinoïdes au titre de la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP).

5 <http://www.apipro-ffap.fr/component/jdownloads/send/18-neonicotinoïdes/135-lettre-aux-ministre-pour-demande-de-moratoire-concernant-les-neonics-sur-toutes-cereales>

6 <http://www.apipro-ffap.fr/component/jdownloads/send/18-neonicotinoïdes/132-argumentaire-pour-interdire-les-ts-sur-cereales-d-hiver>

7 <http://apipro-ffap.fr/component/jdownloads/send/18-neonicotinoïdes/162-vers-une-sortie-des-neonicotinoïdes-l-exemple-de-l-allemande>

8 Commission Directive 2010/21/EU of 12 March 2010 amending Annex I to Council Directive 91/414/EEC as regards the specific provisions relating to clothianidin, thiamethoxam, fipronil and imidacloprid

Fédération Française des Apiculteurs Professionnels
contact / coordination: Guillermo Wolf- 06 44 79 72 47
adresse postale: C/O Guillermo Wolf 42 rue des Carmes, 49100 Angers
ffap-apipro@hotmail.fr

- L'avis de l'Anses en date du 7 janvier 2016 (saisine n° 2015-SA-0142): **ne pouvant exclure l'exposition des pollinisateurs à l'imidaclopride issu du traitement de la semence de céréales, y compris celles d'hiver**, l'ANSES préconise des mesures de gestion supplémentaires, qui sont soit difficilement contrôlables (pas de semis si fleurs spontanées à proximité, susceptibles d'être butinées), soit en contradiction avec d'autres préconisations (pas de cultures suivantes attractives pour les abeilles versus la promotion des cultures intermédiaires)
- De nombreuses publications scientifiques, **révèlent la dissémination non maîtrisée des néonicotinoïdes ainsi que les effets toxiques sur les reines d'abeilles**⁹. D'autres études abordent l'importance des pollinisateurs dans l'économie agricole, et notamment un rapport publié le 21 janvier dans Science, par des dizaines d'équipes à travers le monde dont l'INRA, et qui conclut qu'**entre exploitations comparables, d'importantes variations de rendements s'expliquent par la diversité et l'abondance des pollinisateurs**¹⁰.

La présence très fréquente des néonicotinoïdes dans les eaux de surface à des niveaux de risque inacceptables pour la biodiversité aquatique, est également une conséquence directe de leur extrême stabilité chimique. Des pays comme les Pays-Bas, la Belgique, les Etats-Unis et le Canada, ont le mérite d'avoir pris la mesure des problèmes de contamination des eaux, en décidant à minima des restrictions d'usages ou des mesures d'accompagnement.

S'agissant de la France, force est de constater qu'en la matière tout a été fait pour évacuer le sujet : il suffisait de ne pas chercher les néonicotinoïdes dans les eaux pour ne pas les trouver !

Si nous ne voulons pas douter à priori de la sincérité de vos déclarations sur l'impérieuse nécessité de protéger l'environnement (les eaux en particulier) et la biodiversité (dont les abeilles), nous aimerions cependant que les pouvoirs publics s'expliquent sur l'indulgence exceptionnelle dont semblent avoir bénéficié les néonicotinoïdes.

Si « *la connaissance scientifique est la base de l'action* » (S.Royal, UNESCO, 7 juillet 2015), alors nous vous invitons à considérer notre demande à la lumière des éléments scientifiques et factuels que nous vous soumettons : nous espérons que ces éléments sauront vous convaincre de prendre toutes les dispositions afin que les céréales d'hiver semées cette année, ne soient plus traitées avec l'imidaclopride.

Dans l'attente d'une décision politique forte, nous vous demandons d'agréer, monsieur le premier ministre, mesdames et monsieur le ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Marie-France Roux,
porte-parole de la FFAP.

⁹ <http://www.apipro-ffap.fr/component/jdownloads/send/18-neonicotinoïdes/144-publicatons-tres-recentes-sur-le-risque-neonics-abeilles-18-11-2015>

¹⁰ L.A. Garibaldi et al. (2016) Mutually beneficial pollinator diversity and crop yields outcomes in small and large farms. Science Vol.351, Issue 6271, pp.388-391. ScienceMag, 22 Jan.2016